

NOS VOEUX DE NOËL !

*Que vos yeux et vos cœurs
Se remplissent de la joie
De la venue de l'Enfant-Sauveur.*

*Que l'espérance de Jésus
Vous apporte le bonheur
Et la sérénité.*

*Le personnel et les membres
du Conseil d'administration
de la Fondation du
Grand Séminaire de Montréal
vous présentent leurs vœux
les plus chaleureux.*



COUPON : RETOURNER À

FONDATION DU GRAND SÉMINAIRE DE MONTRÉAL
2065, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3H 1G6

MERCI DE VOTRE INTÉRÊT ENVERS LA FONDATION



FONDATION DU GRAND SÉMINAIRE DE MONTRÉAL

2065, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3H 1G6

DÉCEMBRE 2005

MOT DU PRÉSIDENT



Pierre Murray, *prêtre*
Président du Conseil
d'administration

Il me fait plaisir de vous présenter le premier numéro de cet encart de la Fondation qui accompagnera désormais la publication de l'Entre Deux Tours.

Qu'avons-nous à vous dire? Plein de choses! La Fondation organise des campagnes de financement, des célébrations, des brunchs, des causeries, en plus des nombreux projets qu'elle porte !

Chaque année, par différents moyens, la Fondation amasse des sommes qui sont investies et dont les intérêts sont remis au Grand Séminaire. C'est ainsi que pour l'année 2004, une somme de 220 000\$ a été remise au Grand Séminaire de Montréal.

Depuis sa mise sur pied il y a vingt ans, c'est plus d'un million et demi de dollars qui ont été remis au Grand Séminaire.

En plus des collectes de fonds plus traditionnelles, la Fondation vous offre également toute une série de produits financiers avantageux qui profitent au Grand Séminaire de Montréal.

Au fil des numéros à venir, nous vous présenterons, à tour de rôle, chacun de ces produits qui sont au fond une façon d'aider le Grand Séminaire à poursuivre sa mission et à se développer.

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Fondation; il se fera un plaisir de faciliter votre démarche à aider le Grand Séminaire, tout en vous faisant bénéficier d'avantages fiscaux des plus intéressants.

Merci déjà pour l'intérêt que vous portez au Grand Séminaire et à sa Fondation.

Téléphone : (514) 925-0005 • **Télécopieur :** (514) 925-2709
Courriel : fgsm@bellnet.ca **Site web :** http://www.gsdm.qc.ca/gsm_bienfait.php

C'est une première pour nous à la Fondation du Grand Séminaire de Montréal. Je profite de l'occasion pour vous présenter notre équipe dynamique, enthousiaste et dévouée à la mission de la Fondation et affable envers nos bienfaiteurs et bienfaitrices.



1^{re} Rangée de gauche à droite :

Mme Lise Goulet, Secrétaire administrative (2 jours/semaine)
Mme Louise Ouellette, Secrétaire administrative (2 jours/semaine)

2^e Rangée de gauche à droite :

M. Albert Duchesne, Agent des sollicitations et des dons planifiés (4 jours/semaine)
M. Gérard Gaudrault, p.s.s., Adjoint au secrétaire-exécutif
M. Réal Bastien, Commis à l'administration (4 jours/semaine)
M. Roméo Ducharme, Secrétaire-exécutif

NOS BUREAUX SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 17H00

Pour nous rejoindre par courrier :

Fondation du Grand Séminaire de Montréal
2065, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal, Québec, H3H 1G6

Téléphone : (514) 925-0005 • **Télocopieur :** (514) 925-2709

Courriel : fgsm@bellnet.ca **Site web :** http://www.gsdm.qc.ca/gsm_bienfait.php

N'hésitez pas à communiquer avec nous. À la prochaine...

LE DON TESTAMENTAIRE

Un don par testament à un organisme de bienfaisance vous permet de poser, dès maintenant, un geste significatif qui vous suivra. Vous savez aujourd'hui que vous viendrez en aide à la formation des futurs prêtres.

VOUS POUVEZ LÉGUER :

- Un montant précis;
- Un pourcentage de votre succession;
- Le résiduaire – ce qui reste dans votre succession après le paiement des dettes et des legs particuliers;
- Un bien – un immeuble, des valeurs mobilières, une œuvre d'art, ...

DES AVANTAGES FISCAUX POUR VOTRE SUCCESSION

Qu'est-ce qu'une succession ? C'est l'ensemble des biens transmis par une personne décédée à ses héritiers. Des impôts doivent être payés par la succession pour les revenus gagnés durant l'année du décès.

Votre don donnera droit à des crédits d'impôt non remboursables qui correspondent à environ 50 % de la valeur du don. La succession peut utiliser le reçu obtenu jusqu'à concurrence de 100 % des revenus nets de la personne décédée pour l'année du décès et reporter l'excédent à l'année précédant le décès.



POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS ET SANS OBLIGATION DE VOTRE PART :

— — — — — Détacher ici, merci — — — — —

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : () Courriel :

**Vous pouvez également communiquer avec
M. Albert Duchesne, service des dons planifiés**

Téléphone : (514) 925-0005 • **Télocopieur :** (514) 925-2709
Courriel : fgsm@bellnet.ca **Site web :** http://www.gsdm.qc.ca/gsm_bienfait.php